

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le onze janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

Mme Christelle CHATEAUNEUF est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux qui lui ont été adressés à la Mairie.

Remerciements des familles MOURGUET, FARDET, MARTINET et KALONNE pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent)
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la financement des travaux de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Décision modificative n° 1 – Budget Principal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts en section de fonctionnement concernant les intérêts réglés à l'échéance chapitre 66 article 66111 sont

insuffisants et qu'il est nécessaire d'utiliser le crédit du chapitre 022 dépenses imprévues inscrit au budget.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Recettes

022	Dépenses imprévues	- 196.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 196,00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision modificative.

➤ Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché de l'assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Le solde actuel de ce compte étant insuffisant, les premières dépenses notamment l'échéance d'un prêt ne peuvent être réglées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'attente de l'encaissement de prochaines redevances, d'allouer au budget assainissement une avance remboursable à hauteur de 30 000 € en provenance du budget principal. Cette avance de trésorerie sera remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2023.

➤ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent) :

Monsieur le maire rappelle la possibilité d'engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 2 134 237 € (25 % : 533 559 €)

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- Achat 2 terrains nus 60 000 € (article 2111)

Pour un montant total de 60 000 € (inférieur au plafond autorisé de 533 559€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire.

➤ Réalisation d'un descellement et d'un rescellement avec fourniture d'un tampon en fonte sur chaussée :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif d'AGUR d'un montant de 2 220 € TTC pour la réalisation d'un descellement et rescelllement avec fourniture d'un tampon en fonte sur chaussée, Avenue de la République.

Le devis est accepté à l'unanimité.

➤ **Déplacement de 2 branchements d'eau potable Rue du Grand Caminel :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif d'AGUR d'un montant de 8 007 € TTC pour le déplacement de 2 branchements d'eau potable, Rue du Grand Caminel.

Le devis est accepté à l'unanimité.

➤ **Présentation du diagnostic et devis Vidéoprotection :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic vidéoprotection et son plan d'implantation réalisés par le référent sûreté du groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne.

Ce dernier a émis un avis favorable pour ce projet d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la commune de Gardonne, lequel devrait contribuer à lutter efficacement contre la problématique locale, mais également contre la délinquance itinérante.

Un devis de la société CoproSécurité d'un montant de 84 161.54 € est présenté au Conseil Municipal.

La **commission sécurité** sera chargée d'étudier en détail ce devis et proposera les ajustements nécessaires en fonction du montant des subventions qui seront accordées.

➤ **Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD-R) pour le financement de la vidéoprotection :**

Afin de financer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la commune de Gardonne, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de présenter une demande de subvention dans le cadre du FIPD-R qui a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation.

➤ **Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de la vidéoprotection :**

Afin de financer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la commune de Gardonne, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

➤ **Travaux PISCINE MUNICIPALE :**

- Changement de la membrane armée du grand et du petit bassin

Un devis de BLM Piscines d'un montant de 39 271.20 € est présenté au Conseil Municipal.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Changement du coffret électrique de la salle des machines

Un devis de EGELEC d'un montant de 4 589.86 € est présenté au Conseil Municipal.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Réfection totale de la terrasse

Un devis est en cours de réalisation pour un montant estimatif d'environ 5 000 €.

➤ Demande de subvention auprès du Département de la Dordogne dans le cadre du plan Piscine :

Afin de financer les travaux de la piscine municipale cités précédemment, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès du Département de la Dordogne dans le cadre du Plan Piscine.

➤ Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement des travaux de la piscine municipale :

Afin de financer les travaux de la piscine municipale cités précédemment, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

➤ Présentation du rapport sur le bureau de Poste de Gardonne :

Pour faire suite au rapport de la Poste sur le bureau de Gardonne, le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition pour une ouverture du bureau du lundi au samedi uniquement de 9 heures à 12 heures.

La contre-proposition du Conseil Municipal serait d'ouvrir les mercredis et vendredis après-midi de 14 heures à 17 heures en plus des matinées.

Le Conseil Municipal rappelle à la direction de la Poste que Gardonne est le seul bureau du secteur proposant le service Banque Postale.

➤ Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 14 décembre 2022

➤ Rapports des commissions :

La séance est levée à 20 heures 45